DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2016-262

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière : Personnel titulaire et stagiaire

Matière: Fonction publique

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET:** 

REACTUALISATION DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33 Procurations:

RENDU EXECUTOIRE

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie.

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 14.09.2016

Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah,

AFFICHAGE EN DATE DU: 14.09.2016

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 27.09.2016

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la réactualisation des mises à disposition d'agents communaux auprès des associations.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de reconduire les mises à disposition qui sont arrivées à échéance au 30 juin 2016 pour les organismes fonctionnant sur l'année scolaire dans la mesure des possibilités des services.

La répartition et la durée de ces différentes mises à disposition est établie selon le tableau en annexe.

Monsieur le Maire précise que la participation financière est déterminée en fonction du taux horaire correspondant à chaque agent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord sur les mises à disposition pour l'échéance précisée dans le tableau joint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les mises à disposition telles que réactualisées dans le tableau en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

PRECISE que l'ensemble des mises à disposition sera revu en juin 2017 sauf concernant les mises à disposition à échéance au 31 décembre 2016 qui seront réactualisées en novembre 2016, en application textes en vigueur : loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008.

AJOUTE que toute suppression ou nouvelle mise à disposition fera l'objet d'un avenant à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels après avis de la Commission Administrative Paritaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

Par publication le :

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016 N°011-211100763-20160920-2016-262db-DE

## Mises à disposition auprès du milieu associatif

Nom de l'agent mis à disposition	Organisme d'accueil	Échéance de renouvelleme nt	Nb d' heures annuelles	Pourcentage de la mise à disposition par rapport au temps de travail annuel
GOMEZ François	Club nautique Castelnaudarien	30/06/2017	247,5	15,47%
LAFFONT Ludovic	Club nautique Castelnaudarien	30/06/2017	173,25	10,83%
PEVERE Agnès	FJEP Hand-Ball	31/12/2016	94,5	17,72%
TOTAL			247,5	